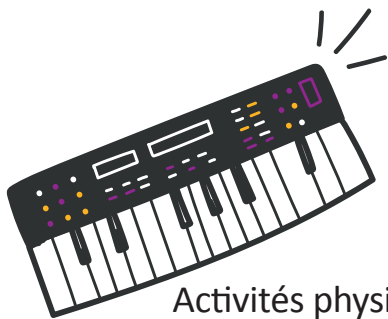
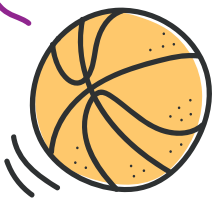


Activités physiques, sportives ou artistiques
pour les 5-16 ans
moins chères avec le

PASS' SPORT & Loisirs



Dans le cadre de ses actions en direction des familles, la Ville attribue une aide de 40 € à 70 € aux jeunes qui souhaitent pratiquer une activité physique, sportive ou artistique.

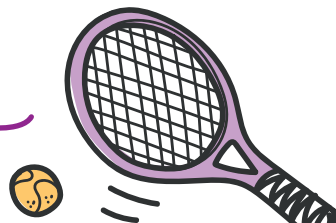
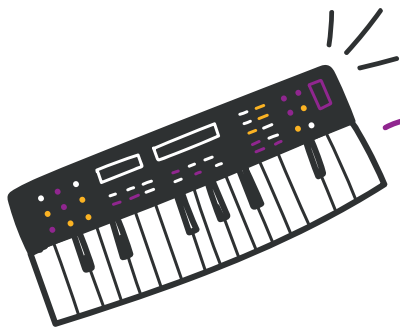
Pour pouvoir bénéficier d'un **PASS'SPORT & Loisirs**, il faut :

- avoir entre 5 et 16 ans ;
- s'inscrire dans une association de Guyancourt ayant signé un contrat d'objectif avec la Ville ;
- avoir pour l'année 2026 un quotient familial de la Ville situé dans les tranches 1 à 4.

**Les dossiers complets (voir au dos) sont à transmettre
du lundi 1^{er} juin au vendredi 9 octobre inclus.**

sans avancer d'argent

Après étude de votre dossier,
vous pourrez retirer au CCAS un bon du montant
de votre aide que vous présenterez à l'association
au moment de votre inscription.



Détail des tranches :

Pour les familles en



tranche 1 : 70 € d'aide par enfant
tranches 2 et 3 : 60 € d'aide par enfant
tranche 4 : 40 € d'aide par enfant.

**Pour faire votre demande au Centre Communal d'Action Sociale,
vous devez fournir les éléments suivants :**

- dernière attestation de paiement CAF ;
- un justificatif de votre quotient familial émis par la Régie
des Recettes de la Ville (copie de votre feuille de quotient
ou de votre dernière facture 2026) ;

**Les dossiers complets sont à transmettre
sur place, par courrier ou par courriel à :**

Centre Communal d'Action Sociale
Service social de l'Hôtel de Ville
14, rue Ambroise-Croizat - BP 32 - 78 041 Guyancourt
social@ville-guyancourt.fr
Renseignements ☎ 01 30 48 34 28

Vous avez déjà réglé votre adhésion ?

**Vous pouvez toujours déposer
votre dossier, en y ajoutant :**

- la facture acquittée de votre inscription
- un relevé d'identité bancaire



Retrouvez la liste des associations
acceptant ce bon sur

www.ville-guyancourt.fr

